

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Stéphane JEANNERET

Membres présents : 8

Membres absents : 0

Membres absents excusés : M. Thierry LIEGEON

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 24 mai 2016**
- 2. Finances**
 - Décision Modificative N°2 Budget Communal
- 3. Ecole**
 - Travaux
 - Effectifs rentrée 2016
- 4. Bois**
 - Dossier Subvention
- 5. Intercommunalité**
 - Projet de dissolution du syndicat des eaux Vau les Aigues
 - Demande de fonds de concours CFD
- 6. Questions diverses**

En préambule de la séance, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Anthony PERRIN a souhaité, pour raisons professionnelles et familiales, mettre un terme à sa fonction de conseiller municipal. Cette démission, effective depuis le 17 juin 2016, a été transmise à la Sous-Préfecture de Pontarlier.

1) Approbation du compte rendu du CM du 24 mai 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal en date du 24 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Finances

- **Décision Modificative N°2 au Budget Communal**

Une mise à jour des charges locatives 2015 nécessite un virement de crédit sur la section de fonctionnement, à savoir augmentation du compte 673 pour 85€ et diminution du compte 6262 pour 85€.

3) Ecole

- Travaux

Suite aux conseils de l'architecte, M. VERLY, des modifications ont été apportées pour la réalisation des travaux.

Les normes d'accessibilité impliquent que la nouvelle classe soit au même niveau que le reste de l'école et que des paliers de manœuvre soient respectés devant chaque porte. En conséquence la porte métallique qui donnait sur le préau sera supprimée, l'escalier donnant accès au bureau aura son pied côté école.

Les enseignants souhaitant conserver un mur complet pour les tableaux, la fenêtre prévue, côté champ ne sera pas créée.

Cette nouvelle disposition implique une rampe d'accessibilité côté cour. Par conséquent, la rampe prévue à l'entrée de l'école côté mairie ne sera pas réalisée.

Le coût de la rampe côté cour étant moins important, le conseil municipal décide que l'accessibilité de l'école se fera par la cour avec la création d'une rampe couverte.

La réalisation du préau se fera aux vacances de la Toussaint.

- Effectifs rentrée 2016

Les mairies ont été alertées à plusieurs reprises par M. CANNELLE, directeur de l'école, sur les effectifs en hausse pour la rentrée 2016 et la répartition difficile dans les classes.

Un premier courrier a été adressé à l'inspection académique par les mairies le 5 juin afin d'obtenir un maître supplémentaire (dispositif "plus de maître que de classe"). Refus de l'inspection académique.

Les effectifs ayant encore augmenté dernièrement, 108 élèves inscrits, un nouveau courrier a été envoyé par les deux communes le 24 juin afin d'obtenir une ouverture de classe. Nouveau refus de l'inspection académique qui évoque une incertitude sur les effectifs. L'école n'ayant même pas été placée en ouverture conditionnelle.

Cette incertitude met l'école et les communes dans une situation délicate pour la rentrée avec un questionnement sur la localisation des différentes classes et du périscolaire le jour de la rentrée.

L'école et les mairies reprendront contact avec les services de l'inspection au mois d'août afin de faire évoluer la situation lorsque les effectifs seront confirmés.

En parallèle de ces demandes, une démarche a été effectuée pour bénéficier d'une personne en soutien aux enseignants dans le cadre du service civique.

- Conseil d'Ecole

Lors du Conseil d'Ecole du 27 juin qui s'est tenu à Courvières, il a été demandé que la grille de la cour soit remise en état (vers le portail). L'entreprise a été contactée et doit intervenir.

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les communes de Boujailles et Courvières ont mis en place un Projet Educatif Territorial au mois de juin 2015. Ce PEDT permet le maintien de l'aide de l'Etat pour la mise en place de Temps d'Activités Périscolaires. L'aide pour 2015-2016 s'est élevée à 4 950€ (50 € par enfant scolarisé).

Les TAP ont été mis en place à partir de novembre 2015. C'est l'association Familles Rurales qui est chargée de l'organisation. Les séances se déroulent de 15h50 à 17h20.

Cette année des ateliers Aïkido, Danse, Musique, Théâtre, Prévention sécurité, Peinture et Informatique ont été organisés.

Après un début difficile où les effectifs étaient faibles, les ateliers de fin d'année ont fait le plein. Le coût de l'organisation des TAP s'élève à 2095€ pour l'année.

Les TAP redémarreront dès la rentrée de septembre. Le programme est en cours de réalisation.

4) Bois

- Dossier subvention

Dans le cadre des travaux d'infrastructure, pistes forestières et places de dépôt, un dossier de demande de subvention à hauteur de 40% des travaux, a été déposé.

Le montant prévu pour cet investissement est de 24 575,65€, frais de Maîtrise d'Œuvre compris, avec une subvention attendue de 9 830,26€. Ces travaux seront exécutés sur 2017 (50%) et 2018.

Le conseil municipal délibère favorablement pour la réalisation de ce projet.

5) Intercommunalité

- Projet de dissolution du syndicat des eaux de Vau les Aigues

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le Préfet du Doubs a transmis aux communes adhérentes du Syndicat des eaux de Vau les Aigues une proposition de dissolution de ce syndicat au 1er janvier 2017 avec reprise de la compétence eau par la Communauté de Communes Frasne-Dugeon.

La loi prévoyant la possibilité de maintenir le syndicat jusqu'à la date maximum du 31 décembre 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse la dissolution du syndicat de Vau les Aigues au 1^{er} janvier 2017 et décide de le conserver jusqu'au 31 décembre 2019.

- Demande de fonds de concours CFD

Chaque année, la Communauté de Communes Frasne- Dugeon permet le reversement d'une partie de la fiscalité (Fonds de concours) aux communes adhérentes.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, demandent à bénéficier de ce fonds de concours auprès de la CFD, comme suit :

- Fonds de concours n°1 pour un montant de 1 678,86€
- Fonds de concours n°2 pour un montant de 1 115,58€

6) Questions diverses

- Une demande d'acquisition de terrain (parcelle ZE 200) a été transmise par M. Denis CLEMENT avec pour objectif de permettre le stationnement de véhicules à proximité de son domicile.
La commission urbanisme se rendra sur place pour étudier la faisabilité de cette demande.
- Le permis de construire demandé par M. et Mme GAIFFE pour la création d'un garage a été accordé.
- M. et Mme EBLE COSSI, locataires du logement communal de la mairie ont informé la commune de leur intention de quitter le logement au 1er septembre 2016. Un appel à candidature sera lancé pour la recherche de nouveaux locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.